
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 30 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0415 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Archivistes, session 2019.

Ce sont :

ARCHIVISTES

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	AHOUKORANDONG FREDERIC ADILOGO	206339	12/02/85
2	GOUEM IBRAHIM	278908	23/08/81
3	OUAOGO PASCAL WENDNONGA	103779	25/02/80
4	OUEDRAOGO MOUMOUNI	247478	26/01/86
5	SANGARE AMINATA	303693	11/01/84
6	TIORO SIE LUC	303797	18/10/86
7	YAMEOGO BENJAMIN	226440	31/12/86
8	ZOMA LAURENT	247479	31/12/88

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

ARCHIVISTES

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

SOULEYMANE LENGANE

